2016

“La qualité de l’eau, toute une profession engagée pour la préserver”

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Chambres d’agriculture :

- ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
- HAUTES-ALPES
- ALPES-MARITIMES
- BOUCHES-DU-RHÔNE
- VAR
- VAUCLUSE

Partenaires :

- ARDEPI
- CIRAME

• Mot du Président •

« La région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'importantes ressources en eau qui bénéficient à nombre d'usages, qu'ils soient à vocation économique (eau potable, touristique,...) agricole ou environnementale. La profession agricole est consciente de la fragilité de ces milieux aquatiques et s'implique depuis plusieurs années dans leur préservation à travers plusieurs démarches volontaires ou d'accompagnement des actions réglementaires. Le Programme Régional de Développement Agricole et Rural 2014-2020, piloté par la Chambre Régionale d'Agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur, traduit de manière opérationnelle cette stratégie de préservation de la qualité de l'eau.

Il marque la volonté des 7 Chambres d'Agriculture de la région et de leurs partenaires d'accompagner l'évolution des systèmes d'exploitations vers une meilleure prise en compte de la dimension environnementale. Je vous invite à découvrir dans ce document 9 exemples d'actions légendés sur la carte ci-dessous qui témoignent de l'engagement des agriculteurs de notre région »

Claude Rossignol

Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU : LES AGRICULTEURS ET LEURS PARTENAIRES, PARTIES PRENANTES !

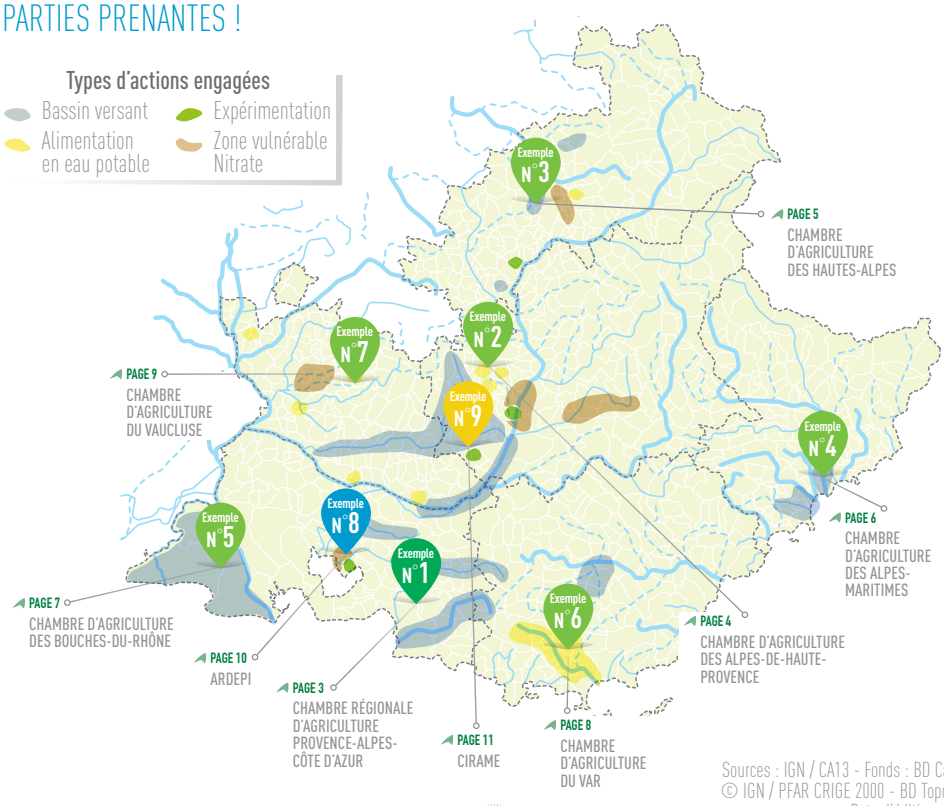

Sources : IGN / CA13 - Fonds : BD Carto 2011 ®
© IGN / PFAR CRIGE 2000 - BD Topo Cours d'eau
Date d'édition : 10 Mai 2016

LES FICHES « RESSOURCES » POUR LA DIFFUSION DES TECHNIQUES ÉCONOMES EN INTRANTS

La collection "Ressources Votre référence Fruits et Légumes" regroupe des fiches techniques sur les méthodes alternatives à l'emploi des produits phytopharmaceutiques et sur la production biologique intégrée.

La Chambre Régionale d'Agriculture est à l'origine de cette publication dont l'objectif est de transférer à un large public les nouvelles références agronomiques obtenues par le travail des stations régionales d'expérimentation. L'APREL, le GRAB, la Station Expérimentale Arboricole "La Pugère" et le Domaine Expérimental "La Tapy" réalisent le choix des thématiques et la co-rédaction des contenus. Les thématiques transversales sont souvent communes à plusieurs espèces ou filières végétales. Une attention particulière est apportée à la mise en forme et aux qualités très pédagogiques des contenus rédactionnels, afin que le message soit facilement accessible et que les agriculteurs puissent s'approprier les nouvelles techniques à mettre en place sur leurs exploitations.

Fin 2015, 10 fiches sont disponibles et réparties en deux collections thématiques : Techniques alternatives et Protection biologique intégrée.

Exemple fiche argile en arboriculture

Les fiches sont diffusées auprès des agriculteurs et techniciens sous format papier. Elles sont téléchargeables sur les sites des stations, sur le portail EcophytoPIC et sur le site des Chambres d'Agriculture PACA.

Pour en savoir plus :
www.paca.chambres-agriculture.fr / nos-publications / productions-vegetales /

Chiffres clés

25 C'est le nombre d'organismes partenaires pour l'élaboration des fiches.

Partenaires

- APREL, GRAB, La Pugère, la TAPY, ARDEPI et organismes associés (Chambres d'Agriculture, CTIFL, CETAs, ...)
- Etat (FranceAgrimer), Conseil Régional PACA, ONEMA et FEADER.

Contact

Chambre Régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur
22, avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence Cedex 1
04 42 17 15 00
contact@paca.chambagri.fr
www.paca.chambres-agriculture.fr

AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES **ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

UNE **EAU POTABLE DE MEILLEURE QUALITÉ**

Dans le cadre du SDAGE et du Grenelle de l'Environnement, différents captages d'eau potable ont été définis comme prioritaires pour la reconquête de la qualité de l'eau. Ces captages ont été désignés du fait de pollutions constatées (phytosanitaires et/ou nitrates). Sur ces captages, les communes ou syndicats responsables de la distribution d'eau potable ont mis en place une série d'études permettant de délimiter l'aire d'alimentation de captage puis définir un ensemble d'actions visant à améliorer et préserver la qualité de la ressource. L'élaboration des plans d'actions se réalise dans le cadre d'une concertation entre les différentes parties (collectivités, agriculteurs et administrations) à laquelle la Chambre d'Agriculture participe activement.

La Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence accompagne les agriculteurs dans la mise en œuvre de plans prévisionnels de fertilisation, de recommandations pour la couverture des sols en période pluvieuse, d'enregistrements des pratiques de fertilisation et de protections des cultures, de piégeages des ravageurs de cultures et d'organisations de formations sur des techniques nouvelles. Les interventions permettent de répondre aux exigences des différents plans d'actions et contribuent à la reconquête de la qualité de l'eau.

Parcelles agricoles des Alpes-de-Haute-Provence

Chiffres clés

550

C'est le nombre d'hectares de surface agricole concernés par les aires d'alimentation de captage prioritaire avec délimitation et définition d'un plan d'actions dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Partenaires

Agence de l'Eau RM&C, Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence, Collectivités territoriales maîtres d'ouvrage, Direction Départementale des Territoires.

Contact

Chambre d'Agriculture
des Alpes-de-Haute-Provence
66, boulevard Gassendi - CS 90117
04995 Digne-les-Bains - Cedex 9

04 92 30 57 57

accueil@ahp.chambagri.fr

www.chambre-agriculture04.fr

AVEC LA CHAMBRE AGRICULTURE DES **HAUTES-ALPES**

GESTION DES **EFFLUENTS D'ÉLEVAGE, DES SOLUTIONS POUR TOUS LES CAS**

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'élevage est principalement présent dans les zones de montagne et notamment dans le département des Hautes-Alpes. Ce dernier regroupe à lui seul 78% de la production laitière bovine et 52% de la production de viande bovine finie de la région. L'élevage contribue pour une part importante de l'économie du département des Hautes-Alpes.

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes accompagne les éleveurs dans la gestion de leurs effluents d'élevage (fumiers, lisiers, purins). Elle détermine les capacités de stockage nécessaires selon les productions, les types de logement des animaux, le nombre d'animaux, les possibilités d'épandage.

Epandage sur parcelle agricole

Des plans d'épandage des déjections animales sont réalisés afin de permettre de localiser les parcelles épandables de chaque exploitation, en fonction des contraintes règlementaires d'isolement vis-à-vis de cours d'eau, des habitations, des contraintes géographiques d'accessibilité et de pente.

Les agriculteurs reçoivent également des conseils de gestion des effluents organiques, de fumure et de fertilisation. Les plans de fumure et les cahiers d'épandages sont préconisés.

Pour en savoir plus :
chambre05@hautes-alpes.chambagri.fr

Chiffres clés

20

C'est le nombre de bilans d'épandage d'effluents agricoles réalisés chaque année.

Partenaires

Agriculteurs, Administration, Conseil Départemental, Agence de l'Eau, Conseil Régional.

Contact

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
8 ter, rue Capitaine de Bresson
05010 GAP Cedex
04 92 52 53 00
chambre05@hautes-alpes.chambagri.fr
www.chambre-agriculture05.fr

AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES **ALPES-MARITIMES**

LES **SERRISTES** DE LA BASSE VALLÉE DU VAR, À LA POINTE DE **L'AGRO-ÉCOLOGIE**

La basse vallée du Var dans les Alpes-Maritimes constitue la plus importante zone humide littorale de la Côte d'Azur. Malgré un contexte très marqué par les aménagements humains, ce site rassemble plusieurs types de milieux naturels (vasières, bancs de galets, eaux libres), rares par ailleurs dans ce département. Il est par conséquent fondamental de préserver la qualité de ces eaux.

La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes œuvre en ce sens, en formant les exploitants sur des méthodes propres, agro écologiques, dans un secteur où l'agriculture est encore très présente.

Les agriculteurs des communes de Saint Laurent-du-Var, la Gaude, Saint-Jeannet, Gattières et Nice sont impliqués dans cette action. Ils ont adopté la protection biologique intégrée, les méthodes de paillage plastique pour éviter les désherbages, le recyclage des solutions fertilisantes pour les productions hors-sol et le contrôle des fumures pour les productions plein champ.

Le CREAT, Centre d'Expérimentation innovant en horticulture florale de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes (labellisé UMT) expérimente depuis de nombreuses années ces méthodes de diminution des intrants. Il est aussi à l'origine des premiers essais de recyclage des solutions fertilisantes.

Chiffres clés

65

C'est le nombre de producteurs qui se sont lancés dans la PBI (Protection Biologique Intégrée) en horticulture florale et maraîchère.

Partenaires

Le CREAT et la CODEA, Conseil Départemental 06.

Contact

Chambre d'Agriculture
des Alpes-Maritimes
MIN Fleurs 17 – Box 85
06296 Nice - Cedex 3

04 93 18 45 00

accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr

www.chambre-agriculture06.fr

Exploitations agricoles de la Basse vallée du Var

RÉDUCTION DES POLLUTIONS PHYTOSANITAIRES, LA CAMARGUE A SON ANIMATEUR

Le Delta de Camargue est une zone d'importance majeure au niveau national et européen en termes d'espèces faunistiques et floristiques. Elle est identifiée comme réserve de biosphère et est classée parmi les sites RAMSAR d'importance nationale. La gestion de l'eau est une composante majeure dans la préservation de ce territoire. En effet, "l'ile" de Camargue est alimentée artificiellement en eau pour la culture du riz.

Riziculture en Camargue

La culture du riz en Camargue représente un chiffre d'affaires annuel de 61 millions d'euros et emploie 2 000 personnes. C'est donc un pilier de l'économie camarguaise.

La Chambre d'Agriculture 13 participe au Contrat de Delta de Camargue porté par le Parc Naturel Régional de Camargue. Suite à la réalisation d'une étude sur les risques et la localisation de pollutions d'origine agricole sur l'ensemble du Delta de Camargue, la Chambre d'Agriculture 13 et le Centre Français du Riz ont recruté un animateur "Agriculture et Environnement" pour accompagner les agriculteurs de Camargue dans l'adaptation de leurs pratiques agricoles. Par exemple, la mise en place d'aires de lavage individuelles ou collectives, la pratique du faux semis, l'orientation des pratiques vers l'agriculture biologique, la contractualisation de mesures agro-environnementales de type MAEC, une meilleure gestion hydraulique des canaux d'irrigation.

Chiffres clés

25

C'est le nombre d'agriculteurs qui bénéficieront dès 2016 d'un accompagnement individualisé "agro-environnemental".

Partenaires

Parc Naturel Régional de Camargue, Centre Français du Riz, Syndicat des Riziculteurs de France et Filières, Conseil Départemental 13, Conseil Régional PACA, Agence de l'Eau RMC.

Contact

Chambre d'Agriculture
des Bouches-du-Rhône
22, avenue Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence - Cedex 1

04 42 23 86 24

c.neller@bouches-du-rhone.chambagri.fr

www.chambre-agriculture13.fr

RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DU GAPEAU ET DE L'EYGOUTIER

Le territoire du bas Gapeau (La Crau, Hyères, La Garde, Carqueiranne et le Pradet) est doublement concerné par la problématique "qualité de l'eau" puisque la présence de phytosanitaires et de nitrates a été identifiée dans les eaux souterraines et superficielles, ainsi que dans les captages pour l'alimentation en eau potable de ce territoire. Même si la situation s'améliore, ces 5 communes restent classées en Zone Vulnérable aux Nitrates. La superficie totale de la zone d'action s'étend sur 12 communes et concerne 600 exploitants pour l'équivalent de 7000 ha. La viticulture, l'horticulture, l'arboriculture et le maraîchage sont depuis 2010 au cœur d'une approche pluriannuelle et territorialisée sur ce bassin hydrographique. La Chambre d'Agriculture du Var travaille particulièrement sur 2 actions innovantes pour réduire les intrants et lutter contre les nitrates :

- **INNO'VITI VAR,** qui permet à un groupe de viticulteurs du territoire de bénéficier d'un accompagnement basé sur un état des lieux des pratiques individuelles, la construction d'un itinéraire économe en intrants, le suivi individuel de l'exploitation et la mise à disposition d'outils d'aide à la décision. La synergie de groupe et l'essaimage des bonnes pratiques sont favorisés.
- **Un club de progrès "Pivoines",** en partenariat avec le SCRADH. La Chambre d'Agriculture propose aux horticulteurs de ce territoire de les accompagner dans une dynamique de progrès. Culture en forte progression, la pivoine présente des itinéraires techniques qui peuvent être améliorés.

Pour en savoir plus :
emilie.buron@var.chambagri.fr
04 94 12 32 83

Exploitations agricoles du bas Gapeau

Chiffres clés

580

C'est le nombre d'hectares engagés dans la démarche INNO'VITI VAR.

Partenaires

Parc National de Port Cros, Contrats de baie de la rade de Toulon et des Iles d'Or, distributeurs locaux, techniciens de groupement de producteurs Philaflor, SCRADH, Syndicat des producteurs de Figues de Solliès-Pont, Toulon Provence Mediterrannée, Conseil Départemental 83, Conseil Régional PACA, Agence de l'Eau RMC.

Contact

Chambre d'Agriculture du Var
11, rue Pierre Clément CS 40 203
83006 Draguignan Cedex
04 94 50 54 50
04 94 50 54 51
contact@var.chambagri.fr
www.chambre-agriculture83.fr

LA GESTION DES EFFLUENTS PHYTOSANITAIRES, À CHACUN SON AIRE DE LAVAGE !

Les effluents phytosanitaires, eaux de lavage intérieures et extérieures des pulvérisateurs agricoles, sont soumis depuis 2006 à une réglementation qui exige leur élimination dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement.

Outre les solutions individuelles, qui consistent à mettre en place une aire de lavage étanche et un dispositif de traitement agréé sur le site même de l'exploitation, des constructions collectives sont actuellement engagées par de nombreuses Collectivités, Communes ou même Communautés de Communes.

Ces projets collectifs consistent à mettre en place des stations de lavage du type "lavage auto", spécifiquement pour les pulvérisateurs agricoles, qui permettent un lavage en toute sécurité avec une récupération et un traitement sur place des effluents phytosanitaires.

Ces réalisations permettent des économies d'échelle. Elles sont particulièrement utiles aux agriculteurs et génèrent une plus-value environnementale très intéressante. Elles sont financées à 80% par les fonds européens et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

En Vaucluse, plusieurs stations sont opérationnelles en 2016 et 5 à 6 stations sont en projet pour les années à venir.

Chiffres clés

5

C'est le nombre de stations construites et opérationnelles en Vaucluse.

Partenaires

Agence de l'Eau RMC, DDTs, DRAAF PACA, Conseil Régional PACA, FEADER, collectivités territoriales.

Contact

Chambre d'Agriculture du Vaucluse
TSA 58432 - Site Agroparc
84912 Avignon - Cedex 9
04 90 23 65 65
isabelle.carles@vaucluse.chambagri.fr
www.chambre-agriculture84.fr

Exemple de réalisation d'une station collective à Caromb (84) pour les agriculteurs de Caromb et St-Hippolyte-le-Graveyron

L'EXPÉRIMENTATION AU SERVICE DE LA RÉDUCTION DES INTRANTS !

Le contexte environnemental impose de limiter les quantités de fertilisants apportées aux cultures maraîchères. Il est donc nécessaire d'actualiser les références sur ces cultures et d'amener les producteurs à une évolution de leurs pratiques en matière de fertilisation et d'irrigation...

L'Association Régionale pour la Maîtrise des Irrigations et ses partenaires ont mis en place des suivis de différentes parcelles de producteurs (aubergine, melon, courgette...). C'est par exemple le cas sur la commune de Berre-l'Etang, expérimentation d'autant plus nécessaire que les agriculteurs de cette commune sont concernés par un classement en Zone Vulnérable aux Nitrates.

Cette expérimentation permet d'aborder différents paramètres :

- Le suivi des besoins en azote de la culture et de la disponibilité en azote dans le sol
- Le suivi de l'efficience des irrigations et l'évaluation des lessivages potentiels d'engrais
- L'évaluation de l'azote total apporté et du rendement de la culture
- La proposition de solutions de réduction des intrants (azote et eau).

Suivi tensiométrique sur une parcelle d'aubergines

L'optimisation de l'irrigation permet d'améliorer l'efficience de la fertilisation azotée, de réduire le lessivage et de ce fait, de réduire les apports, tout en conservant une culture économiquement rentable.

Chiffres clés

60

C'est le nombre d'exploitants maraîchers concernés par l'application de la ZVN, à Berre-l'Etang.

Partenaires

APREL – Association Provençale de Recherche et d'Expérimentation Légumière, Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, CETA de St Martin de Crau, CETA de Berre-l'Etang, CETA Durance Alpilles.

Contact

ARDEPI
22, avenue Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence - Cedex 1
04 42 28 95 03
contact-ardepi@ardepi.fr
www.ardepi.fr

AGROMETEO ET QUALITÉ DE L'EAU, UNE ÉVIDENCE !

Depuis 1984, le Centre d'Information Régional Agro-Météorologique et Economique gère un réseau de stations météo automatiques, qui aujourd'hui compte plus de 150 postes de mesure. L'objectif est de fournir des données fiables et représentatives de la climatologie de l'ensemble des bassins de productions agricoles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ces données climatologiques sont essentielles pour maîtriser la conduite de son irrigation et donc de sa fertilisation sur son exploitation.

Le CIRAME a fortement contribué à l'élaboration du "Référentiel des besoins en eau d'irrigation des productions agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur" publié en 2014.

Une analyse statistique des besoins mensuels en eau d'irrigation d'une quarantaine de cultures est réalisée pour 21 stations réparties sur la région.

Le but de ce référentiel est de donner aux agriculteurs, aux aménageurs et aux divers gestionnaires de l'eau des ordres de grandeur des besoins en eau d'irrigation, afin par exemple de dimensionner les réseaux d'irrigation.

Référentiel des besoins en eau d'irrigation

Un suivi de bilan hydrique, tout au long de la campagne d'irrigation, devrait prochainement voir le jour sur internet. Il aidera les agriculteurs à piloter leurs irrigations, dans un souci d'économie d'eau et de maîtrise de la fertilisation.

Pour en savoir plus :
www.agrometeo.fr

Chiffres clés

21 000

C'est le nombre de bilans hydriques annuels qui ont été nécessaires à l'établissement de ce "référentiel".

Partenaires

Chambres d'Agriculture PACA – Ardepi.

Contact

CIRAME
779, chemin de l'Hermitage
Hameau de Serres
84200 Carpentras
04 90 63 90 55
martinez-am@agrometeo.fr
www.agrometeo.fr

CIRAME Agrométéo

LE PROGRAMME RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL PACA (PRDAR), **UN OUTIL STRUCTURANT POUR LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU.**

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, via des fonds CASDAR, finance un Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) dont le Programme Régional (PRDAR) constitue l'un des outils de mise en œuvre en région. C'est grâce au PRDA que les Chambres d'Agriculture et leurs partenaires peuvent s'impliquer au quotidien et dans l'avenir pour la préservation de la ressource en eau de notre région.

Les Chambres d'Agriculture sont engagées depuis de très nombreuses années dans des actions de préservation de la qualité de l'eau. Elles accompagnent les évolutions en proposant ou co-construisant avec les agriculteurs des solutions agro écologiques innovantes et pérennes.

Grâce au PRDA,

Plus de 15 000 agriculteurs sont engagés dans des démarches de préservation de la qualité de la ressource en eau et plus d'une dizaine de productions végétales ou animales reçoivent un accompagnement spécifique.

Partenariat, la clef du succès !

La profession agricole travaille dans un partenariat gagnant-gagnant avec tous les acteurs de l'eau : les collectivités (Conseil Régional, Conseils Départementaux, Communes, ...), l'Etat et ses structures associées (Agence de l'eau, ADEME, ONEMA, ...), les organismes techniques agricoles (recherche, expérimentation, appui technique, ...) et les gestionnaires de milieux aquatiques.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET
DE LA PÊCHE

Avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »

Chambre d'Agriculture
Provence-Alpes-Côte d'Azur
22, Avenue Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence - Cedex 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

www.paca.chambres-agriculture.fr

Brochure réalisée à 1 000 exemplaires en juin 2016. IMPRESSION : Imp'Pact
PHOTOS : Chambres d'Agriculture 04, 05, 06, 13, 83 et 84, ARDEPI, CIRAME, Fotolia - CRÉATION GRAPHIQUE : www.studiob-design.fr